

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence en citant le nom de *Allah, Ar-Rahman*,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans
le bas monde mais uniquement aux croyants dans l'au-delà,
Ar-Rahim, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à *Allah* le Seigneur des mondes,
وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
que davantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à notre maître
Mouhammad ainsi que la préservation de sa communauté de
ce que le Messager de *Allah* craint pour elle.

Khoutbah n°1085

Le vendredi 10 juillet 2020 correspondant au 19 *dhou l-qa^dah* 1441 de l'Hégire

Les Règles du Pèlerinage

***Al-hamdou lil-Lah¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou ttaqou l-Lah.***

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous demandons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous demandons Son Pardon et nous Lui demandons de nous faire suivre le droit chemin. Nous demandons que *Allah* nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que *Allah* guide, nul ne l'égare, et celui qu'Il égare, nul ne le guide.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, Lui seul Il n'a pas d'associé, ni d'équivalent, ni d'opposant. Il n'a ni forme, ni image, ni membres, ni localisation, ni direction, ni endroit. Mon Seigneur est exempt de toute imperfection. Il n'a aucune ressemblance avec quoi que ce soit, et rien n'a de ressemblance avec Lui. Il ne s'incarne pas dans les choses et rien n'émane de Lui. Absolument rien n'est comme Lui, et Il est Celui Qui entend, Celui Qui voit.

Je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, celui qui est le plus éminent pour nous, notre guide et la cause de notre joie, *Mouhammad* est Son esclave et Son envoyé, celui qu'Il a élu et qu'Il agréé le plus, il a bien transmis le message, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié et il a porté le conseil à la communauté. Que Dieu le rétribue pour nous du meilleur dont Il ait rétribué l'un de Ses prophètes. Ô *Allah*, honore et élève davantage en degrés notre Maître *Mouhammad*. Ô *Allah*, accorde des bénédictions, davantage d'honneur et de bienfaits à notre

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'yy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

maître *Mouhammad* l'Enseignant de la religion, à sa famille, à ses compagnons bons et purs ainsi qu'à ceux qui les ont suivis correctement jusqu'au Jour du jugement.

Esclaves de *Allah*, faites preuve de piété à l'égard de *Allah*, restez sur la droiture, sur Sa bonne guidée et évoquez Sa parole *ta^ala* dans le Livre révélé qui ne comporte pas d'erreur :

﴿ الْحُجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَةٌ فَمَنْ فَرَضَ فِيهِنَّ الْحُجَّ فَلَا رَفَثَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِي الْحُجِّ وَمَا تَفَعَّلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمُهُ اللَّهُ وَتَزَوَّدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَىٰ وَاتَّقُونِ يَا أُولِيَ الْأَلْبَابِ ﴿١٩٧﴾ ﴾

(*al-hajjou 'ach-houroun ma^loumatoun faman farada fihinna l-hajja fala rafatha wala fouçouqa wala jidala fi l-hajji wama taf^alou min khayrin ya^lamhou l-Lahou watazawwadou fa'inna khayra z-zadi t-taqwa wattaqouni ya 'ouli l-'albab*)

dans sourat *Al-Baqarah* / 197 ce qui signifie : « **Le pèlerinage s'effectue dans des mois bien définis. Celui qui s'est décidé à y accomplir le pèlerinage, alors qu'il ne commette pas de rapport, ni de grands péchés, ni de débat inutile durant le pèlerinage. Et tout le bien que vous faites, Allah le sait. Prenez des provisions. La meilleure des provisions, c'est la piété et craignez Moi, ô vous qui êtes dotés de raison.** »

Et *Allah ta^ala* dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلْتَنْظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٨﴾ ﴾

(*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou ttaqou l-Laha waltandhour nafsoun ma qaddamat lighad wattaqou l-Laha 'inna l-Laha khabiroun bima ta^maloun*)

dans *sourat Al-Hachr*/18 ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah et que chacun observe bien ce qu'il a préparé pour le lendemain. Faites preuve de piété à l'égard de Allah. Certes, Allah sait ce que vous faites.** »

Chers bien aimés musulmans, nous sommes aujourd'hui dans les mois du pèlerinage béni et ceux qui se languissent de visiter la Maison sacrée et de visiter la tombe du Prophète *salla-l-Lahou ^alayhi wasallam* ont leur cœur rempli de nostalgie pour ces lieux bénis. En effet, en pareille journée, les sentiments des musulmans s'embrasent et leur nostalgie augmente envers la Maison sacrée dont *Allah* a fait pour les gens une source de récompenses et une source de paix. Leurs grands groupes se mettent en branle à partir des différents recoins de la Terre pour se diriger vers la Mosquée *Al-Haram* afin de participer à l'adoration éminente qu'est le pèlerinage. C'est pour cela, toi qui aspire à visiter la Maison sacrée et à visiter la tombe du Prophète *salla-l-Lahou ^alayhi wasallam*, viens donc assister aux assemblées de science de religion pour apprendre la manière d'accomplir le pèlerinage, la manière d'accomplir la *^oumrah*, les règles de comportement de la visite honorée.

Chers frères de foi, cette année, nous avons été fortement touchés par la propagation de la maladie Covid19 dans de nombreux pays du monde et par ses conséquences. Les musulmans résidant en dehors de la péninsule arabe ne pourront pas voyager pour le *Hajj* cette année. Nous demandons à *Allah ta^ala* de lever le fléau et de nous préserver des maladies. Profitons

de notre temps pour apprendre la science de la religion, les règles du *Hajj* et pour effectuer des actes d'adoration, et en faisant plus d'actes d'obéissance à *Allah*. En effet, celui qui veut l'agrément de *Allah soubhanahou wata^ala* et la récompense de Sa part en accomplissant les rites du pèlerinage et de la *^oumrah*, il convient qu'il consacre un certain temps avant de s'y engager et avant de commencer les rites du pèlerinage et de la *^oumrah*, afin d'apprendre les jugements du pèlerinage et de la *^oumrah* s'il ne les connaît pas déjà, tout comme il va consacrer une partie de ses biens, de sa santé et de son temps pour ce voyage éminent.

En effet, le Messager de *Allah ﷺ* a dit :

((مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ))

(*man ^amila ^amalan layça ^alayhi 'amrouna_fahouwa radd*)

ce qui signifie : « **Quiconque accomplit un acte qui n'est pas conforme à notre religion, cet acte est rejeté** » c'est-à-dire qu'il ne sera pas accepté.

Un acte ne sera donc juste, correct, agréé par *Allah*, que s'il est conforme à la Loi de *Allah*. Et le pèlerinage fait partie des sujets de l'Islam les plus éminents. C'est un devoir de l'accomplir pour le musulman qui est libre et responsable, qui a eu la capacité de l'accomplir une fois dans sa vie. Or il comporte des difficultés, un don d'argent, un voyage, un exil. Il convient de veiller à l'accomplir de la manière telle qu'il soit agréé, accepté selon la Loi. Surtout que certains ont dit : (*ma 'akthara d-dajija wama 'aqalla l-hajij*) « *Tant de bruit pour si peu de véritables pèlerins.* » C'est-à-dire que malgré le grand nombre de personnes qui vont au pèlerinage, beaucoup d'entre eux ont une déficience dans leur pèlerinage. La raison en est que beaucoup de ceux qui vont pour accomplir le pèlerinage et la *^oumrah*, y vont sans avoir appris les piliers du pèlerinage et de la *^oumrah*, sans avoir appris les causes d'annulation du pèlerinage et de la *^oumrah*. Ils y vont sans connaître comment le pèlerinage est valide, comment la *^oumrah* est valide et sans avoir connu ce qui peut être compensé par un épanchement de sang, ce qui en cas de délaissement, ne sera pas compensé par un épanchement de sang. Ils seront donc perdus. Beaucoup sont ceux qui y vont sans connaître les limites de *^Arafah*. Ils se tiennent donc à l'extérieur de *^Arafah*, là où la station n'est pas valable. Beaucoup y vont et ne savent pas quand commence le lancement des pierres ni comment il est valide, comment il n'est pas valide et ce qui en découle. Beaucoup n'ont aucune connaissance de bien d'autres sujets en rapport avec le pèlerinage.

Et certains d'entre eux peuvent être en colère et exaspérés pour un sujet particulier ou un événement particulier. Tu le trouves dire des paroles vulgaires au point que certains d'entre eux peuvent insulter Dieu ou la religion de l'Islam ou le pèlerinage. Que Dieu nous en préserve ! Il aura ainsi annulé son pèlerinage et sera sorti de l'Islam.

Mes frères de foi, ce pèlerinage béni a un privilège éminent, que *Allah tabaraka wata^ala* lui a accordé en particulier, et qu'Il n'a pas accordé à la prière, ni au jeûne, ni à la *zakat*. À savoir que le pèlerinage *mabrou* expie des grands et des petits péchés, tout comme cela est parvenu dans le *hadith* du Messager de *Allah salla-l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((مَنْ حَجَّ فَلَمْ يَرُفْثْ وَلَمْ يَفْسُقْ خَرَجَ مِنْ ذُنُوبِهِ كَيَوْمِ وَلَدَتْهُ أُمُّهُ))

(*man hajja falam yarfourth walam yafçouq kharaja min dhounoubihî kayawma waladat-hou 'oummouh*)

qui signifie : « **Celui qui fait le pèlerinage, durant lequel il ne fait pas de rapport sexuel et ne commet pas de grand péché, il sortira de ses péchés comme au jour où sa mère l'a mis au monde.** »

Mais pour que le pèlerinage expie les grands et les petits péchés et fasse que la personne redevienne comme au jour où sa mère l'a mise au monde, il y a des conditions qu'il est indispensable de respecter, et beaucoup de gens passent à côté de ses conditions. Entre autres, il y a de faire en sorte que son intention soit sincère par recherche de l'agrément de *Allah*. *Allah* n'agrée des actes que ceux qui sont accomplis sincèrement, pour Son agrément, ceux qui sont accomplis pour Lui, tout comme cela est parvenu dans le *hadith*.

Il est une condition également, pour obtenir cette faveur, de se préserver de la mécréance sous toutes ses formes, ainsi que des grands péchés et de s'abstenir d'avoir un rapport sexuel tant que l'on est en *ihram*, tout comme cela est compris de sa parole *salla-l-Lahou ^alayhi wasallam* ;

((مَنْ حَجَّ فَلَمْ يَرُفْثْ وَلَمْ يَفْسُقْ خَرَجَ مِنْ ذُنُوبِهِ كَيَوْمِ وَلَدَتْهُ أُمُّهُ))

(*man hajja falam yarfourth walam yafçouq kharaja min dhounoubihî kayawma waladat-hou 'oummouh*)

qui signifie : « **Celui qui fait le pèlerinage, durant lequel il ne fait pas de rapport sexuel et ne commet pas de grand péché, il sortira de ses péchés comme au jour où sa mère l'a mis au monde.** »

C'est-à-dire qu'il n'ait pas de rapport sexuel durant l'*ihram* et qu'il ne commette pas de grand péché, comme en insultant des musulmans ou en frappant un musulman injustement ou en faisant des grands péchés du même ordre qu'il est indispensable que les pèlerins connaissent afin de pouvoir les éviter.

Il est une condition également pour obtenir ce privilège que l'argent qu'il prend pour son pèlerinage soit licite.

Quant à celui qui ne remplit pas ces conditions, son pèlerinage ne le fera pas revenir comme au jour où sa mère l'a mis au monde. Toutefois, s'il ne se préserve pas des petits péchés, cela ne l'empêche pas de gagner cette faveur. On ne dit pas, à quelqu'un qui a commis quelques petits péchés lorsqu'il est au pèlerinage, comme en mentant, ce qui est un petit péché, ou en jetant un regard avec désir : « *Tu as perdu la récompense de ton pèlerinage.* »

Le premier des piliers, chers bien-aimés, c'est l'*ihram*. C'est l'intention d'entrer en rituel. L'*ihram* ne signifie pas mettre des vêtements blancs, comme le croient certains de ceux qui veulent aller au pèlerinage. Ce qui est visé par l'*ihram*, c'est l'intention. Tout comme la prière a indispensablement une intention, de même, le pèlerinage a nécessairement une intention. L'*ihram* consiste à avoir l'intention d'entrer en rituel, comme se disant dans le cœur, et ce n'est

pas une condition de le dire par la langue : « *J'ai l'intention de faire le pèlerinage et je m'engage dans le pèlerinage pour l'agrément de Allah* » ou en disant par le cœur : « *Je m'engage dans les actes de pèlerinage.* » C'est cela l'*ihram*. Mais il est indispensable au moment de l'intention, au moment de l'*ihram*, que les hommes aient enlevé tous les vêtements qui entourent le corps grâce à une couture. Ils ne portent donc pas, par exemple, de chemise et ce qui est de cet ordre.

Le deuxième pilier, chers bien-aimés, c'est la station à *^Arafah*. C'est être présent à *^Arafah*, même un instant, entre le moment où le soleil quitte le milieu du ciel le jour de *^Arafah* jusqu'à l'aube de la nuit du *^id*. Il est indispensable de se tenir dans les limites de la terre de *^Arafah*, tout comme nous l'avons cité, et il n'est pas suffisant de se tenir à l'extérieur.

Le troisième, ce sont les tours rituels autour de la *Ka^bah*, sept fois, après la moitié de la nuit du *^id*. Ils ont des conditions. Entre autres, d'avoir couvert sa zone de pudeur, de s'être purifié de toute *najaçah* et des deux *hadath*. Faire le *tawaf* sans *woudou'* n'est donc pas valide, ni le *tawaf* de la part des femmes qui ont les menstrues. Cela se produit en effet de la part de certaines femmes et ce n'est pas correct.

Le quatrième pilier, ce sont les trajets entre les monts de *As-Safa* et de *Al-Marwah*, à sept reprises. Il est indispensable qu'ils aient lieu dans l'emplacement qui est correct. Beaucoup de gens à notre époque font les trajets dans l'élargissement du passage. Leur départ depuis *As-Safa* jusqu'à *Al-Marwah* et une partie de leur trajet a donc lieu à l'extérieur de l'emplacement correct et leur trajet n'est donc pas valable pour cette raison. Si tu effectues les trajets, alors fais l'aller et le retour dans les limites de l'ancien passage uniquement qui, aujourd'hui, est le passage depuis *Al-Marwah* jusqu'à *As-Safa*.

Le cinquième de ses piliers, chers frères de foi, c'est le rasage du crâne pour les hommes ou le raccourcissement des cheveux pour l'homme ou la femme. Il est indispensable que cela ait lieu après la moitié de la nuit du *^id*. Avant cela, il est interdit à ceux qui sont en rituel, d'enlever ne fut-ce qu'un seul cheveu de leur corps.

Le sixième de ses piliers, c'est l'ordre entre la majeure partie des piliers. Il est indispensable de faire en premier l'*ihram* –l'intention d'entrer en rituel– avant tous les autres piliers et de retarder le *tawaf* –les tours rituels obligatoires– ainsi que le rasage de crâne ou la coupe de cheveux, par rapport à la station à *^Arafah*.

Le pèlerinage, mon frère musulman, comporte des devoirs en dehors des piliers, comme le lancer des pierres dans *Jamratou-l-^aqabah* et dans les bassins les trois jours du *tachriq*.

Il convient de faire attention à certaines erreurs qui se produisent de la part de certaines personnes là-bas. Certains, par exemple, lancent les pierres dans *Jamratou-l-^aqabah* avant le début du temps du lancer, c'est-à-dire avant la moitié de la nuit de l'*^id*, et ceci n'est pas valable. Certains lancent les sept pierres en une seule fois ou bien lancent les pierres à l'extérieur du bassin. Tout cela invalide le lancer, car les pèlerins doivent impérativement lancer les pierres

une par une, et faire en sorte que les pierres tombent dans le bassin dédié à cela. Ils ne doivent pas les jeter à l'extérieur du bassin.

Mon frère musulman, le pèlerinage et la *^oumrah* sont deux obligations importantes. Il est indispensable pour ces deux obligations, d'avoir une connaissance suffisante afin de ne pas les accomplir de façon corrompue et non acceptée. Alors, veille, mon frère musulman, à accomplir cette adoration correctement et ne nous oublie pas mon frère musulman dans les bonnes invocations dès que tu verras la *Ka^bah* honorée. En effet, l'invocation, la première fois que tu vois la *Ka^bah* honorée, est exaucée. Ne nous oublie pas, mon frère pèlerin, dans tes bonnes invocations auprès de la tombe de notre bien-aimé *Mouhammad salla-l-Lahou ^alayhi wa sallam*. Rappelle-toi la parole de *Allah ta^ala* :

﴿ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَأَسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا ﴾
رَحِيمًا ﴿٦٤﴾

(*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwabal rahima*)

dans *sourat An-Niça* / 64 ce qui signifie : « **Si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient auprès de toi et demandaient le pardon à Dieu et que le Messager demandait le pardon en leur faveur, ils verraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui est Miséricordieux.** »

Ô *Allah* pardonne-nous par le degré de Ton Prophète *salla-l-Lahou ^alayhi wasallam*. Fais-nous mourir ainsi que nos bien-aimés, sur la foi complète.

Et la dernière de nos invocations est *Al-hamdou li-l-Lahi Rabbi-l-^alamîn*, la louange est à *Allah* le Seigneur des mondes, que *Allah* honore et élève davantage en degré notre maître *Mouhammad* ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours² :

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'mingt.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.